



COMMUNE DE POMMEUSE

À rappeler dans toute correspondance

Dossier n° DP 077 371 24 00005

Date de dépôt : 23/01/2024

Demandeur : TDF, REPRESENTÉE PAR MONSIEUR
PIERRE LARRET

Pour : Construction d'un pylône d'antenne-relais
d'une hauteur de 30m.

Adresse du terrain : SOUS LA GARENNE à
POMMEUSE (77515)

ARRÊTÉ URBA 2024/008

De non-opposition à une déclaration préalable
Au nom de la commune de POMMEUSE

Le maire,

VU la déclaration préalable déposée le 23/01/2024 par TDF, REPRESENTÉE PAR MONSIEUR PIERRE LARRET
demeurant 1 Avenue de la Résistance à LES LILAS (93260) ;

VU l'affichage en mairie en date du 29/01/2024 de l'avis de dépôt de la demande susvisée ;

VU l'objet de la déclaration :

- Pour la construction d'un pylône d'antenne-relais d'une hauteur de 30m ;
- Sur un terrain situé SOUS LA GARENNE à POMMEUSE (77515) ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 05/04/2018 ;

VU la modification simplifiée prescrite le 15/11/2018 ;

ARRÊTE

Article UNIQUE

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Fait à POMMEUSE, le 06 février 2024

Pour le Maire,
L'adjoint délégué,
Michel DE LANGLOIS



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code
général des collectivités territoriales.

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT